

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

vendredi 6 juin 2025 – 9 h

Étaient présents :

Alain d'Entremont
André Philippe Hébert
Arnaud Holleville
Benjamin Plourde
Billie-Jeanne Graton
Carol Oster
Carolane Riopel-Leduc
David Pharand
François Thibault
Gabriel Dagenais
Gaëtan Castilloux
Guy-Louis Poncelet
Hélène Lapointe
Jacques Allard
Jaël Vigneault-Larocque
Jake Chadwick

Jean-Paul Sénéchal
Kim Meyer
Louise Boudreault
Marcel Carrière
Mourad Mikhail
Olivier Navarro
Pascal De Bellefeuille
Paul-André David
Pierre Lachapelle
Pierre Nantel
Pierre Trudel
Réal Ducharme
René Audet
Rickson Outhet
Robert Laperrière
Tom Arnold

Mme Alexia Couturier, directrice générale, Mme Janie Larivière, coordonnatrice de la Table de concertation de la rivière des Outaouais, Mme Tamara Ledoux, Mme Mariane St-Aubin, M. Nicolas Therrien ainsi que M. Mathieu Auffray, chargés de projets de l'organisme, sont également présents.

1. Vérification du quorum

Le quorum est atteint avec un minimum de 10 membres en règle présents dans la salle.

2. Ouverture de l'assemblée

Il est proposé d'ouvrir l'assemblée, il est 9 h.

Adoptée à l'unanimité.

3. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée

Il est proposé de nommer M. Jacques Allard président d'assemblée et Mme Alexia Couturier secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est lu, il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

5. Report de l'adoption du procès-verbal de l'AGA du 13 juin 2024

Il est proposé de reporter l'adoption du procès-verbal de l'AGA du 13 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité.

6. Adoption des Règlements généraux

M. Allard et Mme Couturier présentent les modifications aux Règlements généraux. De façon générale, les modifications les plus importantes traitent du changement du nombre d'administrateurs passant de 21 à 9 et l'abolition de la structure « comité exécutif ».

L'Assemblée demande au prochain conseil d'administration d'assurer l'équité de représentation entre les deux régions administratives et de prévoir une représentation pour chacune de ses 5 MRC.

Il est proposé d'adopter les Règlements généraux tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

7. Levée de l'Assemblée

Il est proposé de lever l'Assemblée, il est 08 h 57.

Adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,



René Audet

Secrétaire-trésorier